GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des douanes et accises

Procédure de recrutement

Le recrutement de fonctionnaires-stagiaires dans les groupes de traitement B1 et A2 pour l'année 2025 (début du stage prévu pour mars respectivement avril 2026) se déroulera en plusieurs étapes :

1) Une épreuve d'aptitude générale, organisée par le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat (CGPO). Les dates de cette épreuve, des exemples de tests et les modalités de l'inscription à cette épreuve sont disponibles sur le site GovJobs https://govjobs.public.lu/fr/examen-concours/administration.html.

   Tout candidat qui a réussi à l'épreuve d'aptitude générale (durée de validité : 5 ans) peut postuler pour un des postes vacants publiés sous la rubrique postes vacants https://govjobs.public.lu/fr/postuler/postes-ouverts/postes-vacants.html

   L'Administration des douanes et accises publiera ses postes vacants dans les groupes de traitement B1 et A2 en automne 2025 :
   - B1 : début novembre 2025
   - A2 : mi-octobre 2025

2) Une épreuve spéciale, axée sur le profil spécifique du poste vacant est organisée par l'Administration des douanes et accises.

   Cette épreuve spéciale sera constituée de plusieurs parties, dont notamment :

   a. Un entretien préliminaire (pitch[1])

   Le candidat disposera de 5 minutes pour présenter sa candidature/motivation afin de permettre à l'Administration des douanes et accises de mieux connaître le candidat.
   Les éléments suivants sont obligatoires : nom, prénom, parcours scolaire et, le cas échéant, le parcours professionnel. L'entretien se déroule en langue luxembourgeoise et une préparation à cette épreuve est recommandée.
   L'épreuve « entretien préliminaire » sera immédiatement suivie de l'épreuve de langue(s).

   b. Une épreuve de langue(s)

   Vu l'importance de la langue française pour le travail quotidien du douanier, les candidats B1 et A2 devront démontrer une maîtrise suffisante de la langue française. Cette épreuve peut se présenter par exemple sous forme de mises en situation, d'exercices de compréhension ou de production d'un texte.
   Vu l'importance de la langue anglaise dans certains domaines, les candidats aux postes dans le groupe de traitement A2 devront également démontrer une maîtrise suffisante de la langue anglaise. Cette épreuve peut se présenter par exemple sous forme de mises en situation, d'exercices de compréhension ou de production d'un texte.

   La durée de l'épreuve de langue(s) ne dépassera pas une heure.

   À l'issue de l'épreuve de langue(s), les candidats retenus sont invités à l'épreuve sportive.

[1] a speech or act that attempts to persuade someone to buy or do something

c. Une épreuve sportive

L'objectif de l'épreuve sportive est de déterminer si le candidat dispose de la condition physique nécessaire à l'exercice de la profession de douanier.

En principe, l'épreuve sportive est organisée aux périodes suivantes :

- B1 : mi-décembre 2025
- A2 : fin novembre 2025

L'épreuve sportive comprend 5 disciplines qui sont toutes obligatoires et qui sont notées chacune, en fonction du nombre de répétitions effectuées, de la distance parcourue ou du temps nécessité pour l'accomplissement de l'exercice.

- **Course de 12 minutes**

  Course de 12 minutes à l'extérieur pendant laquelle le candidat doit parcourir la distance la plus longue possible.

  Une distance minimale de 1200 mètres pour les femmes respectivement de 1500 mètres pour les hommes est requise.

- **Sit-ups**

  Couché sur le dos, jambes fléchies, mains derrière la tête ou sur la poitrine, faire le plus de flexions abdominales possibles en 2 minutes en touchant les genoux avec les coudes et en revenant en position couchée.

  Un minimum de 18 répétitions pour les femmes respectivement de 25 répétitions pour les hommes est requis.

- **Push-ups**

  Chute faciale, flexions-extensions des bras, faire le plus d'exécutions possibles en 2 minutes (pour les femmes il est toléré d'appuyer les genoux au sol).

  Un minimum de 3 répétitions pour les femmes respectivement de 4 répétitions pour les hommes est requis.

- **Parcours de 74 mètres**

  Course de 37 mètres avec 2 parties à courir en slalom, ensuite le candidat doit contourner un plinth et revenir au point de départ en ligne droite.

Un temps inférieur à 25,5 secondes pour les femmes respectivement à 24,5 secondes pour les hommes est requis.

- **Course de 4 × 10 mètres**

  4 répétitions de 10 mètres chacun suivi d'un changement de direction de 180°. A la fin de chaque trajet et avant le changement de direction, le candidat doit toucher un plinth de gymnastique avec la main.

  Un temps inférieur à 13,4 secondes pour les femmes respectivement à 12,9 secondes pour les hommes est requis pour éviter l'élimination du candidat.

Le jour de l'épreuve sportive, tous les candidats devront :

- présenter un certificat d'aptitude physique récent (date délivrance max. 1 mois avant l'épreuve) délivré par un médecin et
- certifier par écrit qu'ils se trouvent en bon état de santé (formulaire mis à disposition sur place).

À l'issue de l'épreuve sportive, les candidats retenus sont invités à l'entretien personnel.

d. Un entretien personnel

Lors d'un entretien avec le service du personnel de la Division Affaires générales, le candidat invité pourra exposer sa motivation ainsi que les compétences qui le qualifient pour le poste vacant.

En principe, les candidats retenus pour un des postes vacants commencent, après avoir passé un examen médical auprès du médecin du travail, leur stage le 1er mars respectivement le 1er avril 2026.

Remarque importante : Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif. En particulier, les dates et délais mentionnés sont provisoires et susceptibles d'être modifiés en fonction des besoins organisationnels.